

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE

ANABEL-IT3-4 - N° P24000559

La société ROSTAING 17 avenue Charles de Gaulle 01800 VILLIEU, déclare sous sa seule responsabilité que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Le gant ANABEL, souple et avec une élasticité élevée, est adapté pour les enfants de 3 à 6 ans. Grâce à son super confort les enfants peuvent réaliser eux aussi, des petits travaux de jardinage. Son bon grip en paume permet de mieux maintenir les petits outils.

Est conforme au règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 09 mars 2016.

L'évaluation de la conformité et assurée par la société ROSTAING.

Fait à Villieu, le 25 mars 2025
Responsable Qualité Environnement
G. GURTNER

